



Une société d'**ATCO**

# CU INC.

## RAPPORT DE GESTION

TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2018

Le présent rapport de gestion vise à permettre aux lecteurs de comprendre les principaux événements touchant l'exploitation et les finances de CU Inc. (« nous », « notre » ou la « société ») qui se sont produits au cours du trimestre clos le 31 mars 2018 et qui ont eu une incidence sur ses résultats.

Ce rapport de gestion a été établi en date du 25 avril 2018 et il doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires non audités de la société pour le trimestre clos le 31 mars 2018. Des informations supplémentaires, y compris le rapport de gestion précédent (rapport de gestion de 2017), la notice annuelle de 2017 et les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la société sont accessibles sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les informations présentées dans le rapport de gestion de 2017 qui demeurent essentiellement inchangées ne sont pas analysées.

La société est contrôlée par Canadian Utilities Limited, laquelle est contrôlée par ATCO Ltd. et par ses actionnaires contrôlants, Sentgraf Enterprises Ltd. et la famille Southern.

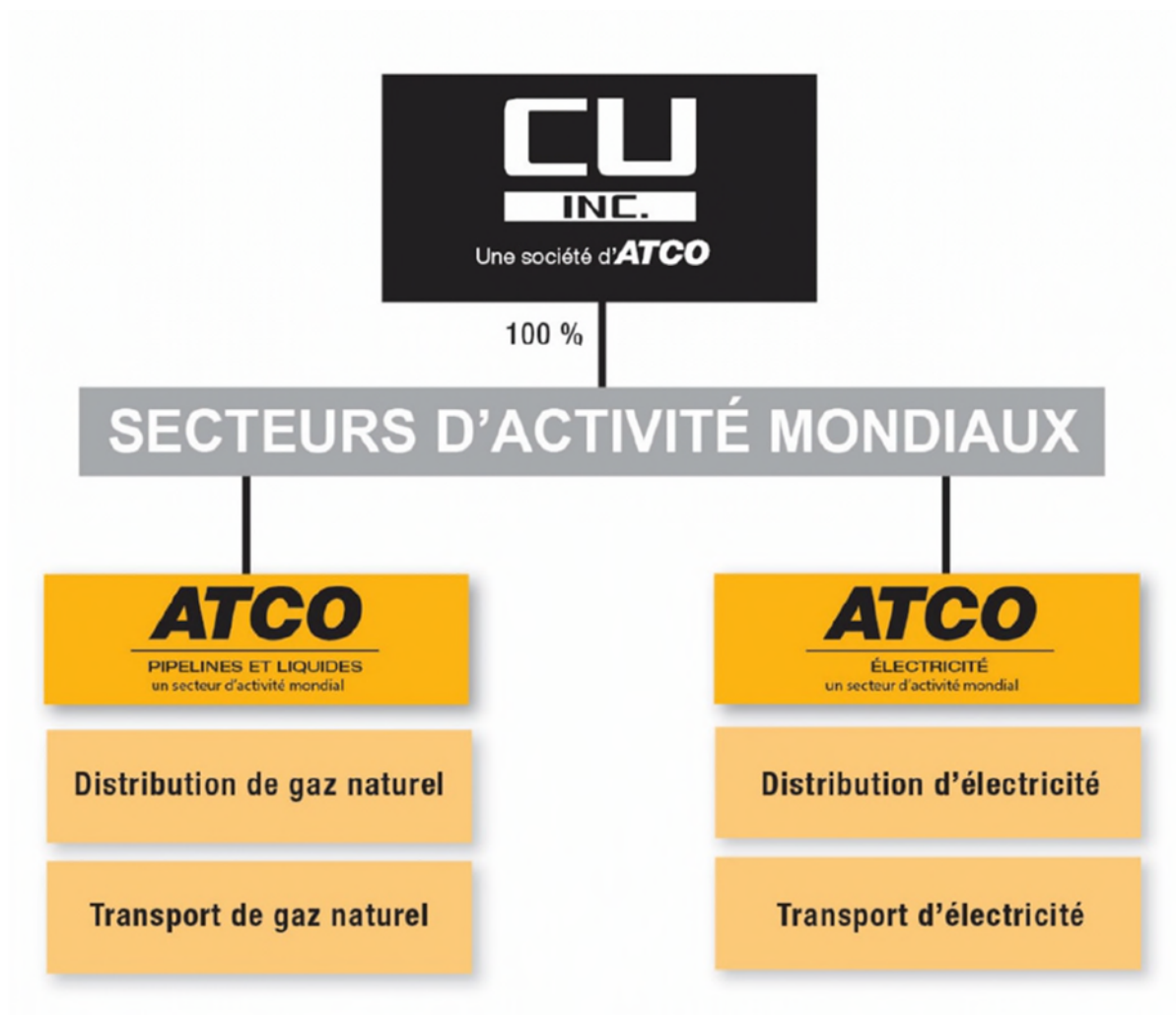
Les termes employés dans le présent rapport de gestion sont définis dans le glossaire qui figure à la fin du présent document.

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                   | Page |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------|
| Structure organisationnelle .....                                                 | 2    |
| Performance des entreprises de services publics.....                              | 3    |
| Faits récents d'ordre réglementaire .....                                         | 5    |
| Durabilité, environnement et changements climatiques .....                        | 7    |
| Autres charges et produits .....                                                  | 8    |
| Situation de trésorerie et sources de financement .....                           | 9    |
| Capital-actions .....                                                             | 10   |
| Informations trimestrielles .....                                                 | 11   |
| Mesures non conformes aux PCGR et mesures conformes aux PCGR supplémentaires..... | 12   |
| Rapprochement du résultat ajusté et du résultat de la période .....               | 13   |
| Autres informations financières.....                                              | 15   |
| Glossaire.....                                                                    | 17   |

# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE SIMPLIFIÉE



Les états financiers consolidés intermédiaires non audités comprennent les comptes de CU Inc. et de toutes ses filiales. Les états financiers consolidés intermédiaires non audités ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), et le dollar canadien est utilisé comme monnaie de présentation. Certaines données comparatives contenues dans le présent rapport de gestion ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation actuelle.

# PERFORMANCE DES ENTREPRISES DE SERVICES PUBLICS

## PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires se sont établis à 751 M\$ au premier trimestre de 2018, soit une baisse de 24 M\$ comparativement à ceux de la période correspondante de 2017, en raison principalement de la diminution des produits refacturés par l'entreprise de distribution de gaz naturel aux fins du recouvrement des tarifs auprès des clients ainsi que des produits tirés de sociétés liées refacturés par l'entreprise de transport d'électricité.

## RÉSULTAT AJUSTÉ

|                                                                                | Trimestres clos les<br>31 mars |            |             |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------|-------------|
| (en millions de dollars)                                                       | 2018                           | 2017       | Variation   |
| <b>Électricité</b>                                                             |                                |            |             |
| Distribution d'électricité                                                     | 33                             | 41         | (8)         |
| Transport d'électricité                                                        | 40                             | 54         | (14)        |
| <b>Total – Électricité</b>                                                     | <b>73</b>                      | <b>95</b>  | <b>(22)</b> |
| <b>Pipelines et liquides</b>                                                   |                                |            |             |
| Distribution de gaz naturel                                                    | 67                             | 81         | (14)        |
| Transport de gaz naturel                                                       | 18                             | 17         | 1           |
| <b>Total – Pipelines et liquides</b>                                           | <b>85</b>                      | <b>98</b>  | <b>(13)</b> |
| <b>Résultat ajusté total des entreprises de services publics <sup>1)</sup></b> | <b>158</b>                     | <b>193</b> | <b>(35)</b> |

1) De plus amples informations concernant cette mesure sont données à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures conformes aux PCGR supplémentaires » du présent rapport de gestion.

Pour le premier trimestre de 2018, nos entreprises de services publics ont dégagé un résultat de 158 M\$, en baisse de 35 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2017. Cette baisse est essentiellement attribuable à l'établissement d'une nouvelle base de tarification selon le modèle réglementé de distribution et de transport d'électricité et de distribution de gaz naturel en Alberta ainsi qu'à la diminution des tarifs provisoires de notre entreprise de transport d'électricité, ces facteurs ayant été compensés en partie par l'accroissement de la base de tarification des entreprises de services publics.

Les sections suivantes fournissent des informations plus détaillées sur les activités et les résultats financiers de nos entreprises de services publics.

## ÉLECTRICITÉ

Nos activités dans le secteur Électricité sont exercées par ATCO Electric Distribution et ATCO Electric Transmission et leurs filiales, ATCO Electric Yukon, Northland Utilities (NWT) et Northland Utilities (Yellowknife). Ces entreprises fournissent des services réglementés de distribution et de transport d'électricité principalement dans le nord et le centre-est de l'Alberta, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

### Distribution d'électricité

Notre entreprise de distribution d'électricité a dégagé un résultat de 33 M\$ pour le premier trimestre de 2018, en baisse de 8 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2017. La baisse du résultat s'explique essentiellement par les économies découlant des initiatives de réduction des charges d'exploitation de CU Inc. au cours de la période visée par la première génération de RFR qui se répercutent sur les tarifs clients aux termes du cadre conceptuel de la deuxième génération de RFR pour la période 2018-2022. La baisse du résultat attribuable à l'établissement de nouveaux tarifs selon la RFR a été partiellement neutralisée par le gain provenant de l'accroissement continu de la base de tarification et par le rendement des capitaux propres (« RCP ») additionnel découlant de l'incitatif au titre du mécanisme de report d'efficacité accordé aux entreprises de services publics de distribution sur les deux premières années de la deuxième génération de RFR lorsqu'elles ont réalisé des économies supérieures au cours de la période de RFR précédente.

## **Transport d'électricité**

Notre entreprise de transport d'électricité a dégagé un résultat de 40 M\$ pour le premier trimestre de 2018, en baisse de 14 M\$ par rapport à celui du trimestre correspondant de 2017. La baisse du résultat s'explique essentiellement par les économies découlant des initiatives de réduction des charges d'exploitation de CU Inc. qui se répercutent sur les tarifs clients selon la demande générale de hausse tarifaire pour 2018 et 2019 et par la diminution des tarifs provisoires approuvés par l'Alberta Utilities Commission (l'« AUC »). Au moment de la réception de la décision de l'AUC concernant la demande générale de hausse tarifaire pour 2018 et 2019, prévue pour le quatrième trimestre de 2018, les tarifs provisoires en vigueur seront mis à jour pour tenir compte des effets de cette décision, notamment en ce qui concerne la requête de CU Inc. demandant la hausse supplémentaire de la base de tarification pour 2018 et 2019 d'environ 130 M\$ par année.

Au premier trimestre de 2017, la décision concernant la demande de révision et de modification de la demande générale de hausse tarifaire pour 2015-2017, reçue le 16 mars 2017, a eu une incidence favorable sur le résultat. Cette décision s'est traduite par une augmentation de 3 M\$ du résultat ajusté du premier trimestre de 2017, dont la majeure partie se rapporte à des exercices antérieurs.

## **PIPELINES ET LIQUIDES**

Nos activités du secteur Pipelines et liquides sont exercées par l'entremise de deux entreprises à tarifs réglementés, ATCO Gas et ATCO Pipelines.

### **Distribution de gaz naturel**

La société exerce ses activités de distribution de gaz naturel en Alberta et dans la région de Lloydminster en Saskatchewan par l'entremise d'ATCO Gas. Elle dessert des municipalités ainsi que des clients résidentiels, commerciaux et industriels.

Notre entreprise de distribution de gaz naturel a dégagé un résultat de 67 M\$ pour le premier trimestre de 2018, en baisse de 14 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2017. La baisse du résultat s'explique essentiellement par les économies découlant des initiatives de réduction des charges d'exploitation de CU Inc. au cours de la période visée par la première génération de RFR qui se répercutent sur les tarifs clients aux termes du cadre conceptuel de la deuxième génération de RFR pour la période 2018-2022. La baisse du résultat attribuable à l'établissement de nouveaux tarifs selon la RFR a été partiellement neutralisée par le résultat provenant de l'accroissement de la base de tarification et le RCP additionnel découlant de l'incitatif au titre du mécanisme de report d'efficacité accordé aux entreprises de services publics de distribution sur les deux premières années de la deuxième génération de RFR lorsqu'elles ont réalisé des économies supérieures au cours de la période de RFR précédente.

### **Transport de gaz naturel**

La société exerce ses activités de transport de gaz naturel en Alberta par l'entremise d'ATCO Pipelines. Le gaz naturel qui circule dans son réseau de pipelines provient de diverses installations de traitement du gaz ainsi que d'autres réseaux de transport de gaz naturel, et il est transporté vers les utilisateurs finaux dans la province ou vers d'autres réseaux de pipelines, principalement à des fins d'exportation hors de la province.

Notre entreprise de transport de gaz naturel a dégagé un résultat de 18 M\$ pour le premier trimestre de 2018, en hausse de 1 M\$ par rapport à celui de la période correspondante de 2017. L'augmentation du résultat pour le trimestre à l'étude est principalement attribuable à l'accroissement continu de la base de tarification.

# FAITS RÉCENTS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

## PROCHAINE GÉNÉRATION DE RÉGLEMENTATION FONDÉE SUR LE RENDEMENT

Le 5 février 2018, l'AUC a publié une décision d'ordre réglementaire relative à l'établissement des tarifs d'entrée et au financement supplémentaire concernant la deuxième génération de RFR. Le tableau suivant compare les principaux aspects de la première génération de RFR et de la deuxième génération de RFR d'après la décision rendue par l'AUC le 5 février 2018.

|                                                                                  | Première génération de RFR                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Deuxième génération de RFR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Période visée</b>                                                             | 2013 à 2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 2018 à 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Ajustement pour l'inflation (Facteur I)</b>                                   | Ajustement annuel selon les indices d'inflation (rémunération hebdomadaire moyenne (AWE) et IPC)                                                                                                                                                                                                                   | Ajustement annuel selon les indices d'inflation (rémunération hebdomadaire moyenne (AWE) et IPC)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Ajustement pour la productivité (Facteur X)</b>                               | 1,16 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 0,30 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Coûts d'exploitation et d'entretien</b>                                       | D'après les prévisions approuvées en 2012; par la suite, multiplication par les facteurs I-X sur la durée de la RFR                                                                                                                                                                                                | D'après le niveau annuel réel le plus bas entre 2013 et 2016, ajusté pour tenir compte de l'inflation, de la croissance et de la productivité en dollars de 2017; par la suite, multiplication par les facteurs I-X sur la durée de la RFR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Traitement du coût des immobilisations</b>                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recouvrement à même les tarifs d'entrée multipliés par les facteurs I-X</li> <li>Recouvrement au moyen du facteur K des dépenses en immobilisations importantes qui ne sont pas recouvrées intégralement selon la formule I-X et qui satisfont certains critères</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Recouvrement à même les tarifs d'entrée multipliés par les facteurs I-X et un facteur K fondé sur les dépenses en immobilisations historiques moyennes ajustées pour l'inflation pour la période 2013-2016. Le facteur K est calculé annuellement et ajusté pour tenir compte du coût moyen pondéré du capital</li> <li>Les dépenses en immobilisations importantes qui ne sont pas dans le cours normal des activités, qui n'ont pas été engagées auparavant et qui sont requises par un tiers sont recouvrées selon un facteur K de « type I »</li> </ul> |
| <b>RCP aux fins des tarifs d'entrée</b>                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>8,75 %</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>8,5 %</li> <li>ECM correspondant à + 0,5 % du RCP de la première génération de RFR ajouté pour 2018 et 2019</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Mécanisme de report d'efficacité (Efficiency Carry-over Mechanism ou ECM)</b> | ECM correspondant à un RCP additionnel d'au plus 0,5 % pour les années 2018 et 2019 selon certains critères                                                                                                                                                                                                        | ECM correspondant à un RCP additionnel d'au plus 0,5 % pour les années 2023 et 2024 selon certains critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Révision</b>                                                                  | +/- 300 points de base par rapport au RCP approuvé pour deux exercices consécutifs ou +/- 500 points de base par rapport au RCP approuvé pour un exercice donné                                                                                                                                                    | +/- 300 points de base par rapport au RCP approuvé pour deux exercices consécutifs ou +/- 500 points de base par rapport au RCP approuvé pour un exercice donné                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>RCP aux fins du calcul de la révision</b>                                     | 2013 à 2016 : 8,3 %<br>2017 : 8,5 %                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pourcentage provisoire de 8,5 %<br>Correspond au RCP approuvé, dans l'attente de la décision concernant le CGC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## **CESSION D'ACTIFS DE SERVICES PUBLICS**

Le 19 avril 2018, le gouvernement de l'Alberta a présenté en première lecture le projet de loi 13 sur l'avenir de l'électricité dans la province, intitulé *An Act to Secure Alberta's Electricity Future*. Dans sa version actuelle, le projet de loi aurait une incidence importante sur les principes clés en matière de réglementation et les lois actuelles sur le recouvrement des coûts engagés prudemment, l'établissement rétroactif des tarifs et la cession des actifs de services publics, et donnerait à l'AUC le pouvoir de prendre des décisions au cas par cas.

S'il était adopté dans sa forme actuelle, le projet de loi 13 instaurerait des modifications importantes du cadre réglementaire à l'intérieur duquel la société exerce ses activités et se traduirait par une incertitude accrue en ce qui concerne les investissements dans les services publics. Nous sommes en pourparlers avec le gouvernement de l'Alberta dans le but de recommander des changements au projet de loi actuel.

# DURABILITÉ, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous estimons que la réduction de notre impact sur l'environnement fait partie intégrante de notre quête d'excellence opérationnelle et de croissance durable à long terme. Notre réussite dépend de notre capacité à exercer nos activités de manière responsable et durable, aujourd'hui et dans l'avenir.

## RAPPORTS SUR LA DURABILITÉ

ATCO, l'actionnaire détenant le contrôle de CU Inc., publie des rapports externes sur la durabilité depuis 2008. Ces rapports incluent les données sur la performance en matière de durabilité des activités de CU Inc. Le rapport sur la durabilité 2017, qui devrait être publié en juin 2018, sera axé sur les sujets d'importance suivants :

- responsabilité énergétique : accessibilité et caractère abordable, sécurité et fiabilité et satisfaction de la clientèle,
- responsabilité environnementale : changements climatiques et utilisation de l'énergie et respect des normes environnementales,
- sécurité : santé et sécurité du personnel, sécurité du public et préparation aux situations d'urgence,
- relations avec les collectivités et les Autochtones.

Le rapport sur la durabilité 2017 sera disponible sur le site Web d'ATCO, à l'adresse [www.ATCO.com](http://www.ATCO.com).

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENT

### ***Taxe sur les émissions de carbone***

Le gouvernement de l'Alberta introduit graduellement une taxe sur le carbone dans tous les secteurs. Pour l'ensemble de l'économie, la taxe sur le carbone qui était de 20 \$ par tonne en 2017 est passée à 30 \$ par tonne en 2018, et elle pourrait atteindre les seuils exigés par le gouvernement du Canada de 40 \$ par tonne en 2021 et de 50 \$ par tonne en 2022.

# AUTRES CHARGES ET PRODUITS

Le tableau suivant présente un résumé financier des autres charges et produits consolidés pour le premier trimestre de 2018 et de 2017. Ces montants sont présentés selon les IFRS. Ils n'ont pas été ajustés pour tenir compte du calendrier des produits et des charges associés aux activités à tarifs réglementés ainsi que des autres éléments qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités.

|                                  | Trimestres clos les<br>31 mars |      |           |
|----------------------------------|--------------------------------|------|-----------|
| (en millions de dollars)         | 2018                           | 2017 | Variation |
| Charges d'exploitation           | 312                            | 331  | (19)      |
| Dotation aux amortissements      | 122                            | 119  | 3         |
| Charges financières, montant net | 85                             | 84   | 1         |
| Impôt sur le résultat            | 63                             | 66   | (3)       |

## CHARGES D'EXPLOITATION

Au premier trimestre de 2018, les charges d'exploitation, qui s'entendent du total des frais et des charges après déduction de la dotation aux amortissements, ont diminué de 19 M\$ par rapport à celles de la période correspondante de 2017, en raison surtout de la diminution des charges refacturées par l'entreprise de distribution de gaz naturel.

## DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Pour le premier trimestre de 2018, la dotation aux amortissements a été comparable à celle de la période correspondante de 2017.

## CHARGES FINANCIÈRES, MONTANT NET

Le montant net des charges financières pour le premier trimestre de 2018 a été comparable à celui de la période correspondante de 2017.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat a diminué pour le premier trimestre de 2018 par rapport à la période correspondante de 2017, essentiellement en raison de la baisse du résultat avant impôt prévue pour le quatrième trimestre de 2018.

# SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Notre situation financière est soutenue par les activités de services publics. Nos stratégies commerciales ainsi que le financement de nos activités et de notre croissance future prévue s'appuient sur le maintien de notations de crédit de première qualité et l'accès aux marchés financiers à des taux concurrentiels. Les principales sources de financement sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les marchés des titres de créance et des actions privilégiées ainsi que les injections de capitaux de Canadian Utilities Limited. Les liquidités proviennent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et sont soutenues par des niveaux appropriés de trésorerie et les facilités de crédit engagées.

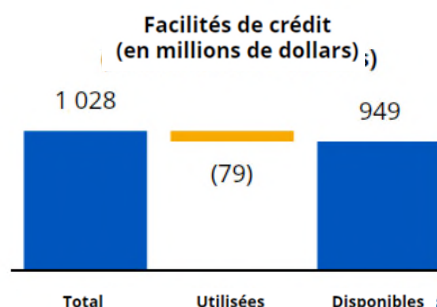
## FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 31 mars 2018, CU Inc. et ses filiales disposaient des facilités de crédit suivantes :

| (en millions de dollars)        | Total | Montant utilisé | Montant disponible |
|---------------------------------|-------|-----------------|--------------------|
| Facilités engagées à long terme | 900   | —               | 900                |
| Facilités non engagées          | 128   | 79              | 49                 |
| Total                           | 1 028 | 79              | 949                |

Des facilités de crédit totales de 1 028 M\$, une tranche de 128 M\$ a trait à des facilités de crédit non engagées pour lesquelles aucune date d'échéance n'est fixée.

Le solde de 900 M\$ a trait à des facilités de crédit engagées dont les dates d'échéance s'échelonnent entre 2019 et 2020, à moins qu'elles ne soient prorogées au gré des prêteurs. La majorité des facilités de crédit sont fournies par des banques canadiennes.



## FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2018, la société détenait un montant de 67 M\$ en trésorerie, en hausse de 41 M\$ par rapport au 31 décembre 2017. Cette hausse est principalement attribuable au résultat dégagé pour la période écoulée, partiellement contrebalancé par les flux de trésorerie affectés au financement de notre programme d'investissements en capital.

### Fonds provenant de l'exploitation

Les fonds provenant de l'exploitation se sont établis à 447 M\$ pour le premier trimestre de 2018, en hausse de 7 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2017. Cette hausse s'explique essentiellement par la réduction de l'impôt payé en trésorerie et la hausse des apports de clients.

### Flux de trésorerie affectés aux dépenses en immobilisations

Les flux de trésorerie affectés aux dépenses en immobilisations se sont chiffrés à 234 M\$ pour le premier trimestre de 2018, en hausse de 28 M\$ par rapport à ceux de la période correspondante de 2017, en raison principalement du remplacement d'infrastructures vieillissantes, des mises à niveau de systèmes ainsi que des projets de croissance pour de nouveaux clients.

Le tableau suivant présente les dépenses en immobilisations pour le premier trimestre de 2018 et 2017.

|                             | Trimestres clos les<br>31 mars |            |           |
|-----------------------------|--------------------------------|------------|-----------|
| (en millions de dollars)    | 2018                           | 2017       | Variation |
| Distribution d'électricité  | 46                             | 56         | (10)      |
| Transport d'électricité     | 69                             | 40         | 29        |
| Distribution de gaz naturel | 55                             | 53         | 2         |
| Transport de gaz naturel    | 64                             | 57         | 7         |
| <b>Total <sup>1)</sup></b>  | <b>234</b>                     | <b>206</b> | <b>28</b> |

1) Compte tenu des entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des intérêts incorporés au coût de l'actif pendant la construction de 4 M\$ pour le premier trimestre de 2018 (4 M\$ en 2017).

### Prospectus préalables de base

Le 16 mai 2016, CU Inc. a déposé un prospectus préalable de base lui permettant d'émettre des débentures totalisant au plus 1,5 G\$ pendant la durée de 25 mois du prospectus. En date du 24 avril 2018, les émissions de débentures totalisaient 805 M\$.

## CAPITAL-ACTIONS

Les actions de CU Inc. se composent d'actions de catégorie A et de catégorie B.

En date du 24 avril 2018, 3 570 322 actions de catégorie A et 2 188 262 actions de catégorie B de la société étaient en circulation.

# INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente les informations financières des huit trimestres clos du 30 juin 2016 au 31 mars 2018.

| (en millions de dollars)          | T2 2017 | T3 2017 | T4 2017 | T1 2018 |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Produits des activités ordinaires | 588     | 567     | 696     | 751     |
| Résultat de la période            | 86      | 76      | 114     | 169     |
| Résultat ajusté                   |         |         |         |         |
| Électricité                       | 81      | 74      | 80      | 73      |
| Pipelines et liquides             | 27      | 10      | 77      | 85      |
| Total du résultat ajusté          | 108     | 84      | 157     | 158     |

| (en millions de dollars)          | T2 2016 | T3 2016 | T4 2016 | T1 2017 |
|-----------------------------------|---------|---------|---------|---------|
| Produits des activités ordinaires | 571     | 578     | 738     | 775     |
| Résultat de la période            | 78      | 82      | 152     | 175     |
| Résultat ajusté                   |         |         |         |         |
| Électricité                       | 86      | 66      | 77      | 95      |
| Pipelines et liquides             | 24      | 3       | 65      | 98      |
| Total du résultat ajusté          | 110     | 69      | 142     | 193     |

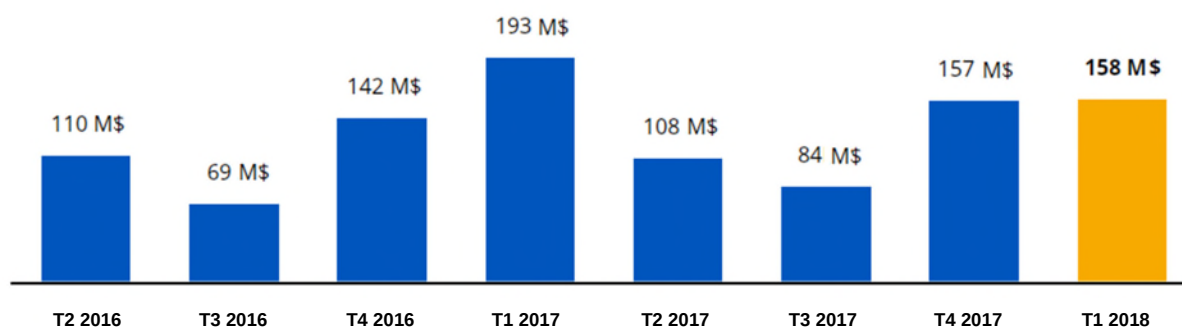
## Résultat ajusté

Nos résultats financiers des huit derniers trimestres reflètent les importantes dépenses en immobilisations effectuées par nos entreprises de services publics. Ces investissements rapportent un rendement selon un modèle d'affaires réglementé et stimulent la progression du résultat ajusté. Notre résultat a également été influencé par le moment où certaines décisions d'ordre réglementaire importantes ont été rendues. En outre, les résultats intermédiaires varient en raison de la nature saisonnière de la demande d'électricité et de gaz naturel.

Le résultat de 2016 rend compte surtout des dépenses en immobilisations continues et de l'accroissement de la base de tarification ainsi que des initiatives de réduction des coûts touchant l'ensemble des activités. La diminution du résultat du troisième trimestre découle de l'incidence financière de la décision d'ordre réglementaire concernant la demande générale de hausse tarifaire de 2015 à 2017 pour le transport d'électricité ainsi que de la demande saisonnière plus faible pour notre entreprise de transport du gaz naturel.

Pour 2017, la hausse du résultat découle principalement de l'accroissement de la base de tarification. La hausse du résultat au premier trimestre découle principalement de la diminution des charges d'exploitation. La baisse du résultat au deuxième trimestre découle en partie du calendrier des charges d'exploitation et des autres coûts liés à la distribution d'électricité, et de l'incidence de la décision rendue en ce qui a trait à la déclaration de conformité relative à la demande générale de hausse tarifaire de 2015 à 2017 pour le transport d'électricité. La baisse du résultat au troisième trimestre découle en partie de l'incidence de la décision portant sur la demande concernant les comptes de report pour 2013 à 2014 pour le transport d'électricité. La hausse du résultat du quatrième trimestre s'explique essentiellement par l'accroissement de la base de tarification dans l'ensemble de nos entreprises de services publics et de l'augmentation de la clientèle de notre entreprise de distribution de gaz naturel.

Pour le premier trimestre de 2018, la demande saisonnière plus élevée pour la distribution de gaz naturel et l'accroissement de la base de tarification pour l'ensemble des entreprises de services publics ont été neutralisés en partie par la nouvelle base de tarification selon le modèle réglementé de distribution et de transport d'électricité et de distribution de gaz naturel en Alberta.



# MESURES NON CONFORMES AUX PCGR ET MESURES CONFORMES AUX PCGR SUPPLÉMENTAIRES

Les fonds provenant de l'exploitation correspondent aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement. De l'avis de la direction, les fonds provenant de l'exploitation constituent un indicateur clé de la capacité de la société à générer, au cours d'une période, les fonds nécessaires au financement de ses dépenses en immobilisations. La mesure des fonds provenant de l'exploitation n'a pas de sens normalisé selon les IFRS et pourrait être sans valeur comparative par rapport aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés.

Le résultat ajusté s'entend du résultat de la période, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associés aux activités à tarifs réglementés et des dividendes sur les actions privilégiées de la société. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur importantes ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté permet de présenter le résultat tiré des activités à tarifs réglementés sur la même base qu'avant l'adoption des IFRS, à savoir les PCGR des États-Unis pour les activités à tarifs réglementés. La direction est d'avis que le résultat ajusté permet une analyse plus efficace du rendement et des tendances opérationnels. Un rapprochement du résultat ajusté et du résultat de la période figure dans le présent rapport de gestion. Le résultat ajusté constitue une mesure conforme aux PCGR supplémentaires présentée à la note 4 des états financiers non audités de 2018.

# RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT AJUSTÉ ET DU RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

Le résultat ajusté s'entend du résultat de la période, après ajustement au titre du calendrier des produits des activités ordinaires et des charges associés aux activités à tarifs réglementés et des dividendes sur les actions privilégiées de la société. De plus, le résultat ajusté ne tient pas compte des profits et des pertes non récurrents, des pertes de valeur importantes ni des éléments ne faisant pas partie du cours normal des activités ou de l'exploitation courante.

Le résultat ajusté est une mesure clé du résultat sectoriel dont la direction se sert pour évaluer le rendement des secteurs d'activité et attribuer les ressources. La direction est d'avis que le résultat ajusté permet une meilleure appréciation des données relatives à la réglementation des tarifs au Canada et en Australie que le résultat établi selon les IFRS.

|                                                       |             |                       |                                | Trimestres clos les<br>31 mars |
|-------------------------------------------------------|-------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| (en millions de dollars)                              |             |                       |                                |                                |
| 2018                                                  | Électricité | Pipelines et liquides | Éliminations intersectorielles | Chiffres consolidés            |
| 2017                                                  |             |                       |                                |                                |
| Produits des activités ordinaires                     | <b>335</b>  | <b>416</b>            | –                              | <b>751</b>                     |
|                                                       | 338         | 437                   | –                              | 775                            |
| Résultat ajusté                                       | <b>73</b>   | <b>85</b>             | –                              | <b>158</b>                     |
|                                                       | 95          | 98                    | –                              | 193                            |
| Activités à tarifs réglementés                        | <b>(13)</b> | <b>21</b>             | –                              | <b>8</b>                       |
|                                                       | (39)        | 18                    | –                              | (21)                           |
| Dividendes sur les actions privilégiées de la société | <b>2</b>    | <b>1</b>              | –                              | <b>3</b>                       |
|                                                       | 2           | 1                     | –                              | 3                              |
| Résultat de la période                                | <b>62</b>   | <b>107</b>            | –                              | <b>169</b>                     |
|                                                       | 58          | 117                   | –                              | 175                            |

## ACTIVITÉS À TARIFS RÉGLEMENTÉS

À l'heure actuelle, les IFRS ne contiennent pas de directives précises que la société est en droit d'adopter concernant les entités à tarifs réglementés. En l'absence de telles directives, les entreprises de services publics ne comptabilisent pas les actifs et les passifs liés aux activités à tarifs réglementés comme pourraient le prescrire les décisions d'ordre réglementaire. Les entreprises de services publics constatent plutôt les produits des activités ordinaires en résultat lorsque les montants sont facturés aux clients, conformément à la structure tarifaire autorisée par l'organisme de réglementation. Les coûts et les charges d'exploitation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés. Les coûts engagés dans le cadre de la construction d'un actif satisfaisant aux critères de comptabilisation d'un actif sont incorporés au coût des immobilisations corporelles ou incorporelles correspondantes.

La société utilise les normes publiées par le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») des États-Unis comme autre source de PCGR pour comptabiliser les activités à tarifs réglementés aux fins de l'information financière fournie à l'interne au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel est d'avis que le résultat présenté conformément aux normes du FASB représente mieux le résultat d'exploitation lié aux activités à tarifs réglementés de la société. Par conséquent, la société présente le résultat ajusté selon ce référentiel dans ses informations sectorielles. Les normes de comptabilité des activités à tarifs réglementés influent sur le moment où certains produits des activités ordinaires et certaines charges sont comptabilisés comparativement aux activités à tarifs non réglementés, et visent à refléter adéquatement l'incidence économique des décisions des organismes de réglementation sur les produits des activités ordinaires.

Le tableau suivant présente les ajustements apportés au résultat aux termes de la comptabilité des activités à tarifs réglementés.

|                                                                                       | Trimestres clos les<br>31 mars |             |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------|-----------|
| (en millions de dollars)                                                              | 2018                           | 2017        | Variation |
| <b>Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée</b>            |                                |             |           |
| Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux <sup>1)</sup>                | 19                             | 19          | —         |
| Incidence du temps plus froid <sup>2)</sup>                                           | 12                             | —           | 12        |
| <b>Produits à facturer au cours de périodes ultérieures</b>                           |                                |             |           |
| Impôt différé <sup>3)</sup>                                                           | (33)                           | (29)        | (4)       |
| <b>Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments <sup>4)</sup></b> | <b>10</b>                      | <b>(11)</b> | <b>21</b> |
|                                                                                       | <b>8</b>                       | <b>(21)</b> | <b>29</b> |

- 1) Les frais d'enlèvement et de remise en état des lieux sont facturés aux clients sur la durée d'utilité estimative des actifs connexes, en fonction des coûts prévisionnels qui devraient être engagés au cours des périodes ultérieures.
- 2) Les tarifs clients d'ATCO Gas sont fondés sur des prévisions de températures normales. Les variations de température peuvent se traduire par le recouvrement d'un montant plus élevé ou moins élevé que prévu auprès des clients. Les produits des activités ordinaires inférieurs ou supérieurs à la normale pour la période considérée sont remboursés aux clients ou recouverts auprès de ceux-ci au cours des périodes ultérieures.
- 3) L'impôt sur le résultat est facturé aux clients lorsqu'il est payé par la société.
- 4) Compte tenu des tarifs provisoires selon la RFR de 9 M\$. En janvier 2018, une nouvelle période de RFR a commencé pour les entreprises de distribution de gaz naturel et d'électricité. L'entrée en vigueur des nouveaux tarifs le 1<sup>er</sup> avril 2018 se traduira par la reprise des tarifs provisoires selon la RFR comptabilisés en 2018.

La comptabilité des activités à tarifs réglementés diffère du traitement selon les IFRS de la façon suivante :

| Ajustement lié au calendrier                                               | Éléments                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Traitement selon la comptabilité des activités à tarifs réglementés                                                                                                                                                               | Traitement selon les IFRS                                                                                                                                                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produits supplémentaires facturés au cours de la période considérée</b> | Frais futurs d'enlèvement et de remise en état des lieux et incidence du temps plus froid.                                                                                                                                                                                                                                                                                    | La société diffère la comptabilisation des rentrées de fonds reçues avant l'engagement des dépenses.                                                                                                                              | La société comptabilise les produits des activités ordinaires lorsque des montants sont facturés aux clients, et les coûts lorsqu'ils sont engagés.                                                                         |
| <b>Produits à facturer au cours de périodes ultérieures</b>                | Impôt différé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | La société comptabilise les produits des activités ordinaires associés aux coûts recouvrables avant de facturer les clients.                                                                                                      | La société comptabilise les coûts lorsqu'ils sont engagés, mais elle ne comptabilise pas de recouvrement avant que les tarifs soient modifiés et les montants bien recouverts par l'intermédiaire de la facturation future. |
| <b>Décisions d'ordre réglementaire reçues</b>                              | Pour un complément d'information sur les décisions d'ordre réglementaire qui ont entraîné des ajustements temporels ayant une incidence financière, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Faits récents d'ordre réglementaire » du présent rapport de gestion et à la rubrique « Informations sectorielles » des états financiers consolidés intermédiaires non audités. | La société comptabilise le résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire sur la période considérée et les périodes antérieures lorsque la décision est rendue.                                               | La société ne comptabilise pas de résultat découlant des effets d'une décision d'ordre réglementaire lorsqu'elle la reçoit, les actifs et les passifs réglementaires n'étant pas comptabilisés selon les IFRS.              |
| <b>Règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments</b>    | Règlement des montants à recevoir des clients ou à leur payer et autres éléments.                                                                                                                                                                                                                                                                                             | La société comptabilise le montant à recevoir des clients ou à leur payer à titre de réduction de ses actifs et passifs réglementaires lorsque ce montant est recouvré ou remboursé par l'intermédiaire de la facturation future. | La société comptabilise un résultat lorsque les tarifs facturés aux clients sont modifiés et que les montants sont recouverts auprès des clients ou remboursés à ceux-ci par l'intermédiaire de la facturation future.      |

Pour un complément d'information sur les produits facturés dans la période considérée, les produits à facturer dans des périodes ultérieures et le règlement des décisions d'ordre réglementaire et autres éléments, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Informations sectorielles » présentée à la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires non audités de 2018.

## AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

### MODIFICATIONS COMPTABLES

Certaines normes ou interprétations nouvelles ou révisées qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ou l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») ont été adoptées pour la période à l'étude. Ces normes ou interprétations sont essentiellement les mêmes que celles qui sont décrites dans le rapport de gestion de 2017.

- IFRS 9 (2014) *Instruments financiers* – cette norme remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* et les versions antérieures d'IFRS 9. Elle intègre IFRS 9 (2013) et ajoute une catégorie de classement supplémentaire pour les actifs financiers; elle comprend également un nouveau modèle de dépréciation pour les instruments financiers. La société a adopté par anticipation deux des trois composantes de cette norme (soit Classement et évaluation ainsi que Comptabilité de couverture), le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La norme est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018, date à laquelle la société a adopté la dernière composante, Dépréciation. Cette composante comprend un nouveau modèle reposant sur les pertes de crédit attendues pour calculer la dépréciation des actifs financiers et elle remplace le modèle de dépréciation actuel reposant sur les pertes subies. La nouvelle norme fera augmenter le montant de la réduction de valeur au titre des créances douteuses, et ce, pour toutes les créances clients; toutefois, l'incidence n'est pas significative, compte tenu des procédures actuelles concernant la dépréciation des créances douteuses, du faible risque de crédit lié aux contreparties actuelles, et des ententes de garantie mises en place notamment par la société mère relativement aux créances importantes de la société. De plus amples informations concernant l'incidence de l'adoption d'IFRS 9 sont présentées à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.
- IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* – cette norme remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et les interprétations connexes, et elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle établit un cadre pour déterminer à quel moment comptabiliser les produits des activités ordinaires et quels montants comptabiliser. La norme s'applique aux nouveaux contrats conclus à compter de la date d'entrée en vigueur ainsi qu'aux contrats existants qui ne sont pas encore clos à la date d'entrée en vigueur. La société a appliqué la méthode de transition rétrospective intégrale. La société est partie à de nombreux contrats conclus avec des clients qui seront touchés par la nouvelle norme. Selon IFRS 15, le nouveau modèle de comptabilisation des produits des activités ordinaires a une incidence sur le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires pour certains contrats. De plus amples informations concernant l'incidence de l'adoption d'IFRS 15 sont présentées à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Certaines normes ou interprétations nouvelles ou révisées qui ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») ou l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») n'ont pas besoin d'être adoptées pour la période à l'étude. Les normes publiées, mais non encore en vigueur qui, de l'avis de la société, pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés sont présentées ci-après.

- IFRS 16 *Contrats de location* – cette norme remplace IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes, et elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle exige que le preneur comptabilise dans l'état de la situation financière des actifs et des passifs au titre des droits et des obligations créés par les contrats de location. La comptabilisation pour le bailleur reste pratiquement la même. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme et elle ne l'adoptera pas par anticipation.

De l'avis de la société, aucune autre norme nouvelle ou révisée ayant été publiée, mais non encore en vigueur, n'aura une incidence significative sur les états financiers consolidés après son adoption.

## **CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La société n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période ouverte le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et close le 31 mars 2018 qui ait eu ou aurait raisonnablement pu avoir une incidence significative sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

### **INFORMATION PROSPECTIVE**

Certains énoncés contenus dans le présent rapport de gestion constituent de l'information prospective, laquelle comprend généralement des expressions comme « s'attendre à », « planifier », « estimer », « prévoir », « peuvent », « seront », « a l'intention de », « devraient » et d'autres encore. L'information prospective est soumise à des risques connus et inconnus, à des incertitudes ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou événements réels diffèrent considérablement de l'information présentée. De l'avis de la société, les prévisions formulées dans l'information prospective sont raisonnables. Toutefois, rien ne garantit que ces prévisions se concrétiseront. C'est pourquoi il ne faut pas se fier outre mesure à l'information prospective.

Les décisions d'ordre réglementaire, l'environnement concurrentiel des secteurs dans lesquels la société exerce ses activités, la conjoncture économique et d'autres facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la société, pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent considérablement de l'information prospective présentée dans ce rapport de gestion.

L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion représente les attentes de la société à la date des présentes, et elle pourrait changer après cette date. La société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'information prospective par suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour d'autres motifs, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

# GLOSSAIRE

**Actions de catégorie A** s'entend des actions de catégorie A sans droit de vote de la société.

**Actions de catégorie B** s'entend des actions ordinaires de catégorie B de la société.

**AUC** désigne l'Alberta Utilities Commission.

**Entreprises de services publics** désigne ATCO Electric Distribution, ATCO Electric Transmission, ATCO Gas et ATCO Pipelines.

**IFRS** s'entend des Normes internationales d'information financière.

**km** s'entend de kilomètre.

**PCGR** s'entend des principes comptables généralement reconnus du Canada.

**Principal décideur opérationnel** s'entend du président du conseil, du président et chef de la direction et de cinq autres hauts dirigeants.

**Résultat** s'entend du résultat ajusté selon la définition donnée à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR et mesures conformes aux PCGR supplémentaires » du présent rapport de gestion.

**RFR** s'entend de la réglementation fondée sur le rendement.

**Société** s'entend de CU Inc. et, sauf si le contexte l'exclut, comprend ses filiales.